AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 1er décembre 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

4433, rue Ménard (lot 2 812 799)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser un projet de lotissement pour la subdivision du lot 2 812 799 en deux (2) lots distincts, dont :

- la profondeur moyenne du lot projeté 6 750 780 serait de 22,94 m au lieu d'au moins 27 m et la superficie serait de 403,4 m² au lieu d'au moins 405 m²;
- la profondeur moyenne du lot projeté 6 750 781 serait de 22,88 m au lieu d'au moins 27 m et la superficie serait de 403,5 m² au lieu d'au moins 405 m².

Le tout tel qu'exigé à la grille des spécifications du *Règlement nº 2025-748 de zonage* et à l'article 49 du *Règlement nº 2025-749 de lotissement* pour la zone R-464.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : https://vsad.ca/avis.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 13 novembre 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca